



Publié le 11/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

OJ N° 009 - Enseignement supérieur, recherche et formation.

Projet Coeur de Campus à Anglet. Avenants n°4 et n°5 au marché de conception-réalisation pour la construction de la Maison des étudiants.

Date de la convocation : 3 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEQUEKER Valérie ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves.

ABSENTS OU EXCUSES :

AROSTEGUY Maider ; CHAZOUILLERES Edouard ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; ETCHEVERRY Pello ; LACASSAGNE Alain ; LAUQUÉ Christine.

PROCURATIONS :

ETCHEVERRY Pello à IRIGOYEN Jean-François ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence ; LAUQUÉ Christine à MILLET-BARBÉ Christian.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

**OJ N° 009 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
 Projet Coeur de Campus à Anglet. Avenants n°4 et n°5 au marché de conception-réalisation
 pour la construction de la Maison des étudiants.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE

Mes chers collègues,

Par délibération du 15 juin 2016, la Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour a validé le principe du lancement du projet Coeur de Campus à Anglet, articulé autour de trois opérations :

- la construction de l'école d'ingénieurs du BTP et ses laboratoires associés ISALAB,
- l'aménagement des espaces publics de l'Agora,
- la construction de la Maison des étudiants et ses services associés (parking silo).

L'opération, inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, a fait l'objet de l'engagement d'un ensemble de partenaires financiers autour du plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		Recettes		
			CPER	Hors CPER
Agora	2 000 000 €	FEDER	5 000 000 €	
ISALAB	12 000 000 €	Etat	3 000 000 €	
Maison des étudiants	6 000 000 €	Région	4 000 000 €	2 250 000 €
		Agglomération		5 250 000 €
		Ville d'Anglet		500 000 €
		Sous-total	12 000 000 €	8 000 000 €
TOTAL	20 000 000 €		TOTAL	20 000 000 €

Par délibération du 15 juin 2016, la Communauté d'Agglomération avait également acté la création d'une Autorisation de Programme de 20 000 000 € HT pour la mise en œuvre globale de cette opération, comportant une autorisation de programme pour la Maison des étudiants de 6 000 000 € HT.

Entre juin et novembre 2017, le projet de construction de la Maison des étudiants et ses services associés (parking silo) a fait l'objet d'un dialogue compétitif.

A l'issue de la procédure, un marché de conception-réalisation a été attribué au groupement LAPIX BATIMENT/ GARDERA-D/ ATELIER D'ARCHITECTURE PHILIPPE PASTRE/ VERDI BATIMENT SUD OUEST.

Le montant des prestations arrêtées en janvier 2018 était le suivant :

Travaux	5 100 000 € HT
Maîtrise d'œuvre	568 000 € HT
Total marché de conception-réalisation	5 668 000 € HT

Dernières évolutions financières objet des avenants n°4 et 5 :

Pendant la phase de travaux, des prestations supplémentaires ont été demandées au groupement de conception-réalisation. Les derniers ajustements concernent :

Avenant n°4	
Traitement anti-graffiti des poteaux en béton brut	4 444,18 € HT
Avenant n°5	
Mise en place d'une signalétique (peinture) sur les cages d'escalier	2 448,71 € HT
Total Avenant n°4 + Avenant n°5	6 892,89 € HT

Le montant cumulé des avenants au marché, en intégrant les avenants n°4 et n°5, est de 205 576,68 € HT, soit une augmentation de + 3,63% par rapport au marché de conception-réalisation initial (5 668 000 € HT).

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Approuver les avenants aux marchés formalisés de travaux, fournitures et services et accords-cadres ayant une incidence financière » ;

Dans le cadre du projet global Cœur de Campus à Anglet, le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes des avenants n°4 et n°5 ci-annexés, relatifs au marché de conception-réalisation pour la construction de la Maison des étudiants et ses services associés (parking silo) ;
- autoriser Monsieur le Président à les signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 68

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 2 (ALZURI Emmanuel ; SAMANOS Laurence)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.